

[Text]

ce que le gouvernement propose sur cette loi que nous pourrions nous attaquer au problème du revenu et, automatiquement, à celui de la fiscalité.

J'ai peine à envisager le problème de la taxation sans revoir celui du droit d'auteur, et c'est pour cette raison que je fonde énormément d'espoir sur ce sous-comité qui nous en promet la révision pour bientôt. Comme je vous dis, dès que nous aurons la définition, nous serons en mesure d'évaluer les revenus, et partant, la façon de mettre en oeuvre le régime de fiscalité. A mon avis, en ce moment, nous allons un peu à tâtons pour régler le problème d'impôts alors que celui du revenu ne l'est pas.

Voilà donc ce à quoi le Comité doit faire face. Il s'agit d'une situation délicate parce que nous pouvons formuler des recommandations sur le système d'imposition sans savoir ce que le ministère de la Consommation et des Corporations décidera lors de la révision de la Loi sur le droit d'auteur. Je n'ai pas besoin de vous dire que la question est très complexe puisque maintenant nous en sommes aux satellites.

J'avoue que je me sens un peu dans l'ambiguïté pour faire une recommandation directe. J'ai toujours préconisé que la façon simple de le faire, ce serait tout simplement de dire que la première tranche de revenu de 15,000\$ d'un artiste n'est pas imposable. Bien entendu, les hauts fonctionnaires des divers ministères vont nous taxer de vouloir créer une classe particulière, mais comme tel n'est pas notre désir, à quelque niveau que ce soit, c'est la difficulté que nous éprouvons face aux différents ministères intéressés. Pour le moment, ce serait la solution la plus facile. Il est facile de dire que lorsqu'un artiste a vendu pour 15,000 dollars de toiles, ce revenu n'est pas imposable et qu'au-delà de 15,000 dollars, il l'est. Celui qui n'en a vendu que pour 5,000 dollars n'a pas atteint son niveau, de même que celui qui n'en a vendu que pour 500 dollars.

• 1600

Cela, c'est la façon immédiate, facile. On sait qui sont les artistes professionnels: ils sont reconnus. Cependant, qui sont les artistes non professionnels qui gagnent leur vie de la même façon que les professionnels? De toute façon, je ne pense pas qu'on doive s'attaquer aux problèmes des grands artistes puisqu'ils ont déjà des revenus suffisants. On veut surtout s'occuper du petit créateur qui, lui, a de la difficulté à joindre les deux bouts.

C'est le dilemme dans lequel le Comité se trouve. En étudiant le rapport Applebaum-Hébert, le Comité est toujours revenu au même problème. Le problème fondamental, c'est celui de la révision de la question du droit d'auteur.

Si vous aviez une autre suggestion quant au système de taxation, je suis certain que les membres du Comité seraient heureux de l'entendre. C'est ce que l'on recherche. Mais il y a une difficulté quand il s'agit de définir qui est artiste, ou même artisan, parce qu'il y a beaucoup d'artisans qui sont artistes. C'est un problème pour le gouvernement. Alors, toute l'aide que vous pourrez nous apporter à ce sujet sera grandement appréciée.

[Translation]

problem of income and the problem of taxation, once we know what the government proposes in this new law.

It is difficult for me to look at the problem of taxation without seeing the Copyright Act, and it is for this reason that I am placing a great deal of hope on the subcommittee which has promised to review it shortly. As I was saying, as soon as we have the definition, we will be in a position to assess income, and then set up a taxation system. In my opinion, we are groping at the present time in attempting to settle the question of taxation when the question of income has not been settled.

This is the situation which the committee is facing. It is a difficult situation since we are making recommendations on the taxation system without knowing what the department of Consumer and Corporate Affairs will decide when it reviews the Copyright Act. I do not need to tell you that the question is very complex since we are already getting into the area of satellites.

I must confess that I find it very difficult to make a direct recommendation. I have always felt that the simplest way to do it would just be to say that the first \$15,000 of an artist's income would not be taxable. Naturally, senior officials in various departments will tell us that we are trying to create a special class, but since this is not our aim at any level, this is the difficulty that we are facing with the various departments concerned. For the time being this would be the easiest solution. It would be simply a matter of saying that when an artist has sold \$15,000 worth of paintings, this revenue is not taxable but beyond \$15,000, it is. Someone who has only sold \$5,000 worth has not reached this level, nor has the one who has sold \$500 worth.

That would be the easy immediate response. We know who the professional artists are, they are recognized. However, who are the non-professional artists who earn their living in the same way as the professionals? In any case, I do not think it is necessary to deal with the problems of the established artists since they already have sufficient revenue. Our real concern is with the small creator who has a hard time making ends meet.

This is the dilemma in which we find ourselves. In our study of the Appelbaum-Hébert report, the committee always came back to the same problem, namely, the revision of copyright legislation.

If you have any other suggestion concerning the tax system, I am sure that the members of the committee would be pleased to hear it. This is what we are looking for. But there is a difficulty in defining who is an artist, or even a craftsperson, since there are many artisans who are artists. This is a problem for the government. Any help that you might be able to offer us on this subject would be greatly appreciated.